

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 1^{er} SEPTEMBRE 2015 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUCAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absent : Monsieur Jean Perron, conseiller, district n° 5

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2015 et de la séance extraordinaire du 18 août 2015

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'août 2015

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2015

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 août 2015

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 744 997, 8, rue Lamothe

6.3 Adoption du Règlement numéro 11020-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours

6.4 Adoption du Règlement numéro 11030-2015 relatif à la location et au prêt d'équipements, locaux et plateaux sportifs de la Ville

6.5 Remplacement / Location d'un photocopieur

6.6 Octroi de contrat / Réaménagement de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs

6.7 Autorisation de signature / Nouveau bail avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) / Domaine hydrique de l'État

7. PARTIE INFORMATIVE

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9. AFFAIRES DIVERSES

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

140-09-2015

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

141-09-2015

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2015 et de la séance extraordinaire du 18 août 2015

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 août 2015 et de la séance extraordinaire du 18 août 2015 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux approuvés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'août 2015

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'août 2015 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2015

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 août 2015 et les invite à le consulter.

142-09-2015

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 août 2015

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 août 2015 totalisant 378 974,04 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 août 2015 totalisant une somme de 378 974,04 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

6. AFFAIRES COURANTES

143-09-2015

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors des rencontres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 20 et 31 août 2015;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

144-09-2015

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 744 997, 8, rue Lamothe

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant situé au 8, rue Lamothe, et désigné sous le lot numéro 4 744 997, laquelle vise à autoriser la construction d'une maison unifamiliale isolée à une hauteur de 9,87 mètres alors que la norme réglementaire est de 8 mètres pour la zone 38-H.

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 4.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 20 août 2015 et recommande au conseil municipal de la refuser;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal reporte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 744 997 afin de permettre au propriétaire d'évaluer toutes les options possibles dans ce dossier.

145-09-2015

6.3 Adoption du Règlement numéro 11020-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les classes d'usages autorisées et de définir, pour chaque zone et usage, des normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné à la séance du 7 juillet 2015;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil le 7 juillet 2015;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 30 juillet 2015;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil le 4 août 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11020-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

146-09-2015

6.4 Adoption du Règlement numéro 11030-2015 relatif à la location et au prêt d'équipements, locaux et plateaux sportifs de la Ville

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le conseil municipal a le pouvoir de réglementer la location et le prêt d'équipements, locaux et plateaux sportifs sur le territoire municipal;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de lieux physiques tels bâtiments, terrains, installations et équipements culturels, récréatifs et sportifs;

ATTENDU QUE la Ville prête ou loue certains de ses équipements, locaux et plateaux sportifs;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir les responsabilités des utilisateurs des installations et équipements dont la Ville est propriétaire, incluant celles faisant l'objet d'entente;

ATTENDU QUE la Ville utilise des lieux et équipements appartenant à des tiers;

ATTENDU QUE la Ville désire légiférer dans les cas de mauvaise utilisation des équipements, locaux et plateaux sportifs;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 juillet 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11030-2015 relatif à la location et au prêt d'équipements, locaux et plateaux sportifs de la Ville, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

147-09-2015

6.5 Remplacement / Location d'un photocopieur

ATTENDU la proposition de la compagnie Toshiba en date du 14 août 2015 pour la location d'un photocopieur couleur, laissant entrevoir une économie de l'ordre de 33,47 \$ annuellement sur un volume de 121 321 copies;

ATTENDU QUE cette proposition vise le remplacement du photocopieur actuel, modèle E-Studio 755 par un photocopieur couleur Toshiba, modèle FC 6560C;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mettre fin au contrat de location du photocopieur Toshiba, modèle E-Studio 755 et de procéder à la location d'un photocopieur couleur Toshiba, modèle FC 6560C, sur une base de 60 mois, selon la proposition présentée par la compagnie Toshiba en date du 14 août 2015, et ce, pour un montant annuel de 4 118,72 \$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents pertinents à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération de l'année concernée.

148-09-2015

6.6 Octroi de contrat / Réaménagement de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs

ATTENDU QUE la Ville désire procéder au réaménagement de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai/des Dériveurs;

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été demandés à deux entrepreneurs spécialisés dans le domaine;

ATTENDU la soumission reçue de Radisson Plus;

ATTENDU les recommandations du conseiller responsable du dossier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat de réaménagement de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs, à la firme Radisson Plus, pour un montant de 37 314,24 \$ plus taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt à être autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

149-09-2015

6.7 Autorisation de signature / Nouveau bail avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) / Domaine hydrique de l'État

ATTENDU QUE le bail existant avec le domaine hydrique de l'État incluait un emplacement pour le quai de la 4^e Avenue;

ATTENDU QUE le Quai de la 4^e Avenue possède maintenant son propre bail avec le domaine hydrique de l'État;

ATTENDU QUE le nouveau bail à être signé avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) vise à régulariser un lot de grève en eau profonde servant d'assise à un quai flottant, une zone de baignade ainsi qu'une zone de mouillage située sur la propriété du gouvernement du Québec, à même le lit du lac St-Joseph;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer le nouveau bail portant le numéro 215-009 avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Incendie du Club nautique du Lac St-Joseph

Monsieur le maire informe la population qu'un incendie a complètement détruit le chalet du Club nautique du Lac St-Joseph dans l'après-midi du 31 août. La commodore et le conseil d'administration se mobilisent et s'affairent déjà à planifier la reconstruction du chalet afin d'accueillir les enfants à l'été 2016.

7.2 Abaissement du niveau du lac

Monsieur le maire avise les citoyens que le Centre d'expertise hydrique du Québec, gestionnaire du barrage de Duchesnay, procédera à l'abaissement progressif du niveau d'eau du lac Saint-Joseph à partir du 14 septembre 2015 et ce, jusqu'au début du mois de novembre. Cet abaissement sera de 46 cm par rapport au niveau normal d'exploitation établi à 158,86 m.

7.3 Rencontre d'information / Comité de la Marina-à-Tangons

Monsieur le maire invite la population à une rencontre d'information concernant la gestion des ancrages de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs, le mardi 15 septembre prochain à 19 h, à la salle communautaire Le Bivouac. Cette soirée d'information permettra aux citoyens de s'exprimer et d'en apprendre davantage sur le projet. Il en profite pour demander aux propriétaires de bateaux de sortir leurs embarcations du lac avant le 28 septembre.

7.4 Activités estivales

Monsieur le Maire signale les dernières activités estivales à venir, soit :

- le Championnat laser du Club de voile Ontaritzi, le samedi 5 septembre;
- la fermeture de la plage avec surveillance, le lundi 7 septembre;
- la soirée de fin de saison du Club de pétanque Le Fossamboule, le samedi 12 septembre;
- la dernière messe de la saison à la Chapelle Notre-Dame de Liesse, le dimanche 13 septembre à 10 h 30.

7.5 Journal « L'Entre-Guillemets »

Monsieur le maire informe les résidents que la prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 8 septembre prochain.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. L'uniformisation de tous les loisirs dans un seul bâtiment.
2. La fréquence de la cueillette des bacs bruns.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 30.

150-09-2015

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 30.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier